

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. p. c. Poste, 24 fr. p. c.
Six mois, —	10 — — — 13 —
Trois mois, —	5 25 — — 7 50

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin,	Express.
9 — 02 — — —	Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — —	Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — —	Express.
7 — 18 — — —	Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 25 — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — —	Express.
11 — 54 — — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — —	Omnibus.
10 — 34 — — —	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 — — —
Dans les faits divers	50 — — —
Dans toute autre partie du journal	75 — — —

RESERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans le *Wanderer*, de Vienne :

Il ne manque pas d'indices qui donnent lieu de supposer que l'on commence à Saint-Petersbourg à préparer un conflit. Ce que l'on nous mande de la frontière polonaise est de nature à nous inquiéter, et nous ne sommes pas les seuls à prêter l'oreille aux avertissements qui concernent les projets d'action de la Russie.

On écrit de Saint-Petersbourg à un journal belge bien renseigné, que deux partis se disputent la prépondérance en Russie, mais que chaun d'eux poursuit un but qu'il n'est pas possible d'atteindre sans compromettre les intérêts de l'Autriche.

Quel que soit le parti qui l'emporte, les Russes devront nous rencontrer sur leur chemin, ils devront s'attendre à une résistance que nous leur opposerons dans l'intérêt de notre conservation.

Une dépêche reçue à Londres, de Senaffe, annonce comme imminente une rencontre de Theodoros et du corps expéditionnaire anglais.

Il est question, à Vienne, d'une réduction assez considérable des forces militaires. Le commandement en chef des troupes serait sur le point d'être supprimé.

L'Autriche diminue son armée et augmente ses libertés ; elle est décidément en progrès.

On cite volontiers l'Espagne comme un pays arriéré sous le rapport de la culture in-

tellectuelle. Il est cependant bon de dire que, depuis 1846, le nombre des écoles y a doublé et que le chiffre des élèves a monté de 700,000 à 3 millions.

La dépense affectée à l'enseignement était, en 1846, de 18 millions de réaux, et elle approche aujourd'hui de 87 millions.

Les Cortès vont s'occuper, dans la présente session, d'un projet de loi sur l'instruction primaire qui maintient le principe de l'enseignement gratuit et obligatoire.

Des nouvelles du Mexique annoncent que l'insurrection dans la province de Yucatan continue. Merida serait au pouvoir des insurgés. Juarez, par suite de cette insurrection, aurait publié une proclamation bannissant tous les impérialistes.

Nous lisons dans une correspondance adressée de Paris, le 13 janvier, au *Phare de la Loire* :

A Vienne, le bruit court que l'Autriche sera attaquée par la Russie au printemps.

On ajoute qu'aussitôt que la saison sera moins rigoureuse, des officiers français sont attendus pour examiner et augmenter les fortifications de toutes les places fortes du Danube, Widdin, Nicopolis, Rustschuk, Silistria et Schumla.

Le prince Charles de Roumanie aurait reçu l'avis de se défier des rapports avec M. de Bismark, que ces familiarités pourraient bien lui coûter sa couronne. On a prévenu aussi Michel Obrenowitch, de Serbie, et Nicolas Petrovic, de Montenegro, qui écoutent la Russie de trop près.

La Turquie, sur les instances de la France et de l'Autriche, formerait dans ses provinces d'Asie des corps de volontaires musulmans. Langewicz et Czaskovoski préparent la Bulgarie à la résistance : c'est là qu'on s'attendrait au premier choc avec la Russie. La Bosnie est en armes aussi.

Voilà le petit roman militaire dont les Autrichiens de Vienne s'occupent dans leurs loisirs. Je n'ai rien à vous garantir. Ne prenez cela ni pour une fausse nouvelle, ni pour une nouvelle vraie. Le fait est que la société viennoise agit tous ces plans et s'intéresse à ces bruits. On y mêle la France, bien à tort, nous aimons à le supposer. On voudrait lui faire entreprendre une seconde campagne de Russie. Notre rôle n'est pas de servir les griefs de l'Autriche.

La famine se propage rapidement par toute l'Europe.

Le mal est grand dans les provinces orientales de la Prusse. Voici le triste tableau que trace l'*Avenir*, de Berlin :

« Les affaires sont arrêtées. Les fabricants renvoient leurs ouvriers, et se voient obligés de réduire leurs salaires. Les familles se réduisent à des logements plus petits. Le nombre des domestiques diminue. Privations ! misère ! voilà les mots qu'on entend partout. »

En Russie, le fléau sévit d'une façon plus terrible encore. En Finlande et dans le gouvernement de Perm les malheureux meurent littéralement de faim par centaines.

La position est à peu près aussi affreuse dans le gouvernement d'Arkangel. Le pain y a déjà triplé de valeur, et l'on prévoit l'époque

malheureusement très-prochaine, où il ne sera plus possible d'en avoir à aucun prix. Le consul anglais d'Arkangel le démontre dans une lettre publiée par le *Times* : « Il est absolument impossible, dit-il, pour une grande partie de la population, d'éviter de mourir de faim. »

Nous lisons dans l'*Avenir*, de Berlin :

« La cause directe de la crise extrême qui accable la Prusse orientale provient du manque de la récolte. Mais la cause de la misère générale est plus profonde. Elle réside dans l'exagération des charges militaires. Depuis des siècles, l'Etat prussien a fait des dépenses militaires qui dépassaient les forces du pays. Ses armées étaient plus fortes que celles de pays dont la population était trois ou quatre fois plus considérable. Le jeune Etat cherchait à s'agrandir, et, poussé par l'ambition, il se livra à des efforts comme aucun autre peuple n'en a fait. Mais des efforts pareils sont possibles et fructueux pour de courts intervalles ; à la longue, ils sont ruineux. »

L'homme peut soulever facilement un quintal mais s'il devait le porter vingt-quatre heures, il serait accablé. Notre ancienne organisation militaire cherchait donc à ménager les forces pendant la paix, pour les avoir fraîches au moment, assez rare, de la guerre. Mais, depuis la réorganisation de l'armée, les forces du peuple ont été tendues toujours autant que possible, et la misère actuelle n'est que l'épuisement qui résulte de cette tension exagérée. Sadowa, dites-vous, a fait voir qui avait raison dans le conflit militaire. Mais non, on ne le voit qu'aujourd'hui dans les vingt-trois districts de la Prusse orientale. »

PROLOGE.

LES REVANCHES DE L'AMOUR.

Par GEORGES BELL.

(Suite.)

La foule était loin d'être nombreuse et Lucie ne trouva devant les œuvres qu'elle allait pouvoir regarder tout à son aise que deux hommes de vingt-cinq à trente ans. Ils étaient vêtus avec une rare élégance et tout dans leur langage et leurs manières annonçait qu'ils appartenaient au beau monde parisien.

— La grâce est dans les doigts de cet homme, disait l'un. Tout ce qu'il touche devient immédiatement moelleux et doux à l'œil. Je m'étonne que toutes les femmes ne courent pas dans son atelier pour avoir leur médaillon de ses mains.

— Il y en a qui l'ont fait, mais ce travail n'est pas du goût de Simon Vernier.

Lucie écoutait ce dialogue de toutes ses oreilles.

— Voyez, reprenait le premier des interlocuteurs en montrant le *Désespoir d'amour* dont nous

avons parlé, où trouver plus de charme et de délicatesse ?

— Ah ! je n'avais pas remarqué, répondait le second.

Et il se penchait pour examiner le travail de plus près et en bien saisir le détail.

— Ceci est une œuvre magistrale, disait encore le premier. A voir cette morbidesse des chairs, cette ampleur dans les draperies, cette expression sombre et désolée de la physionomie, on sent l'homme qui a vécu, qui a dû voir parfois de tels spectacles.

— Oui, dit l'autre en se relevant, c'est un vieux souvenir.

Cette parole fit un mal affreux à Lucie. Instinctivement elle se recula comme pour ne pas entendre un mot de plus de cette conversation. On eût dit qu'elle avait tout-à-coup senti la morsure du serpent caché sous l'herbe.

Mais les paroles des deux amis arrivèrent encore claires et distinctes à ses oreilles.

— Que dites-vous, mon cher Adrien ?

— Je dis, Paul, que lorsque vous alliez passer quelques années de votre jeunesse en Italie, en Grèce, en Egypte, nous, vos aînés, nous avons

été témoins d'un drame intime dans lequel nous aurions bien voulu jouer un rôle. Mais la discrétion nous commandait de rester neutres et de nous contenter de notre place de spectateurs.

— Je vous écoute, mon ami, mais expliquez-vous, si vous voulez que je comprenne.

— A votre retour, Paul, lorsque nous avons repris notre bonne et joyeuse vie d'autrefois, une des premières personnes dont vous m'avez demandé des nouvelles fut Mme de Lasplès.

— C'est vrai, Adrien, et vous avez détourné la conversation sans me répondre.

— Je ne le pouvais pas alors ; je devais me taire. Mais aujourd'hui, devant cette œuvre d'art, je vous dis : Ce désespoir d'amour, c'est le désespoir de Mme de Lasplès.

— Grand Dieu ! est-ce possible ?... Elle, si coquette et si charmante à la fois, qui semblait n'avoir été mise au monde que pour faire le désespoir de tous ses amoureux !...

— C'est comme je vous le dis, Paul... Comme les autres, Simon Vernier avait été pris pour elle d'une passion folle. Et elle se joua du grand artiste comme elle se jouait de nos élégances ; elle répondit aux paroles qui sortaient d'un cœur enflammé comme elle

répondait à nos propos musqués de salon. Alors ce fut le grand artiste qui connut les désespoirs d'amour et dut descendre un à un tous les degrés du désillusionnement. Il déserta Paris et alla s'enfermer dans une Thébàïade agreste, au milieu des montagnes. Mais là le fantôme aimé le poursuivait encore. Simon revit celle qui lui avait été si cruelle, et plus heureux que nous tous, il s'en fit aimer. Nous les vîmes revenir ensemble d'un voyage dans nos provinces méridionales. Jamais Mme de Lasplès n'avait été plus belle. Jamais aussi elle n'avait été plus heureuse. Elle était passionnément aimée, et pour la première fois de sa vie elle aimait.

— Eh bien ! qu'arriva-t-il ?

— Cet amour eut le sort de tous les amours. L'artiste, qui avait failli mourir en se voyant repoussé, qui était allé enfouir son désespoir loin de tous les yeux importuns, se lassa d'être aimé par une femme que tous nous aurions voulu adorer à genoux. Il fut enivré de son succès et un jour il abandonna Mme de Lasplès.

— Et il devint amoureux de l'une des amies de celle qu'il trahissait ?

— Non, il se maria.

— Ah ! le dénouement vaut mieux.

Le *Courrier français* a publié une série d'articles sur l'expédition mexicaine portant la signature de M. Léon Mirès, soldat au 12^e chasseurs. Un officier, le capitaine Périn, se considérant comme insulté dans un de ces articles et ne pouvant, en raison des exigences de la hiérarchie militaire, se battre avec M. Léon Mirès, a demandé réparation par les armes à M. A. Vermorel, l'un des rédacteurs du *Courrier français*. M. A. Vermorel s'est adressé alors à un officier supérieur, naguère au service de l'Amérique du Nord dans sa lutte contre le Sud, le général Cluseret. Devait-il ou ne devait-il pas accepter le duel que lui proposait le capitaine Périn ? Telle était la question posée par M. Vermorel au général Cluseret. Le général a répondu par la négative, s'appuyant sur des motifs, suivant nous, non moins conformes au bon sens qu'à la morale.

Nous nous bornerons à citer les passages suivants de la lettre du général :

« En principe, je suis opposé d'une manière absolue au duel, que je considère comme BÊTE et IMMORAL.

» BÊTE, parce qu'il ne prouve rien, si ce n'est la chance, l'habileté ou la fourberie du vainqueur ;

» IMMORAL, parce que neuf fois sur dix LES DÉS SONT PIPÉS, comme dans certaine affaire célèbre par ses pistolets, ou lorsque l'un des deux adversaires est plus habile que l'autre, et que neuf fois sur dix celui qui a tort a raison...

» Dans l'espèce, il y a des faits rapportés par M. L. Mirès. Les auteurs de ces faits se trouvent offensés et demandent réparation.

» Les faits sont vrais ou faux ; s'ils sont faux, les tribunaux seuls sont aptes à donner aux offensés la réparation qui leur est due : se battre avec un calomniateur serait lui faire trop d'honneur (Je parle comme si vous étiez l'auteur des articles, puisque, par un prétexte tout soldatesque, les officiers vous prennent à partie selon leur bon plaisir).

» S'ils sont vrais, ils sont blâmables ou honorables ; mais blâmables ou honorables, c'est leur auteur et non leur narrateur qui en est responsable, et c'est l'opinion qui seule est juge.

» La morale ne saurait admettre qu'une mauvaise action doive être tenue secrète par convenance, peur ou complaisance.

» Le duel ayant pour but d'imposer silence à la vérité, est UNE DOUBLE IMMORALITÉ, et je ne m'en ferai certes pas complice.

» La loi est formelle : elle condamne comme complice tout individu qui, ayant connaissance d'un crime, ne le dénonce pas.

» Pourquoi la loi morale serait-elle moins effective que la loi pénale ?

» A mes yeux, il n'y a d'autre solution au

débat engagé que la preuve des faits. Ce sera ensuite aux tribunaux ou à l'opinion publique à prononcer.

« Constituez donc un jury qui prononce d'abord, documents en main, sur l'authenticité des faits et leur donne à la fois une nouvelle autorité, une nouvelle publicité et peut-être de nouveaux développements.

» Si, après cela, vous, ou M. Mirès, voulez vous battre, vous en êtes libres ; mais à coup sûr, je ne vous servirai pas de témoin.

« J'ajoute, qu'à mes yeux, vous seriez preuve d'une indigne faiblesse. Le courage moral, étant bien plus rare, est bien supérieur au courage brutal qui court les rues.

» A vous, Général E. CLUSERET. »

Il est difficile de mieux dire, et toutes les provocations ne parviendront pas à obscurcir ces vérités éclatantes comme la lumière du jour.

Le *Journal des Villes et des Campagnes* est absolument de cet avis, et, dans un article que nous reproduisons, il stigmatise en termes énergiques le préjugé aussi barbare qu'absurde que l'honneur d'un homme puisse tenir à un coup d'épée donné ou reçu.

Voici les réflexions du *Journal des Villes et des Campagnes* :

« On a tout dit sur le duel. C'est là une de ces choses qui se stigmatisent, mais ne se discutent pas. Un homme déshonore une famille : pour effacer ce premier crime, il lui suffit d'en commettre un second, en tuant l'époux, le frère ou le père de la femme outragée ; alors c'est un homme parfaitement honorable. Un autre a vomé la calomnie et l'insulte contre un ami ; pour réparer ce scandale, il lui suffit de tuer cet ami, et il a noblement satisfait à l'honneur. Quelque taré, couvert d'immoralités, de vices et d'ignominies que vous puissiez être, mercenaire, insulteur à gages, provocateur patenté, pourvu que vous ajoutiez à cette éclatante auréole celle d'avoir laissé vos adversaires tués ou blessés sur le terrain, alors l'honneur est sauf.

» Et nous osons parler des barbares ! Quels sont donc les sauvages des forêts de l'Afrique ou de l'Amérique qui sont tombés plus bas ? Imposer un second crime comme justification d'un premier, faire du meurtre une question d'honneur, tuer un homme devant témoins pour prouver qu'on a raison, n'est-ce pas là le renversement le plus complet qu'on puisse imaginer du bon sens, de la raison, de la justice, de la morale ?

» C'est à la presse surtout de protester contre ce comble de la barbarie, qui fait d'une balle dans le front ou d'un coup d'épée dans le cœur l'argument suprême de la vérité. C'est à elle à repousser avec horreur ce prétendu honneur, aussi ridicule qu'odieux, qui consiste à tuer son adversaire pour se dispenser de le réfuter, et à répondre par la force, cet argu-

ment de la brute, à la raison, ce signe de la grandeur et de la majesté de l'homme. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'importante question du remplacement dans la garde nationale mobile a été définitivement tranchée dans la séance de lundi, après une intéressante discussion où M. le baron David, M. Segris, M. le ministre d'Etat et M. Buffet ont élevé ce grand débat à toute sa hauteur.

— On désignait, il y a quelques semaines, M. le baron David comme le successeur probable de M. Schneider. Ces rumeurs n'ont aucun fondement et personne ne comprendrait que M. Schneider quittât le fauteuil qu'il occupe avec tant de supériorité.

— L'*Epoque* assure, sous réserve, il est vrai, que le gouvernement aurait l'intention de présenter au Sénat un sénatus-consulte qui modifierait le mode d'élection des députés. Ceux-ci, d'après le sénatus-consulte qu'on dit être en projet, seraient nommés au premier tour de scrutin, à la majorité relative, et non plus à la majorité absolue.

— On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

La ville de Civita-Vecchia ne possédant pas des logements suffisants pour y installer l'effectif complet du corps expéditionnaire français, une partie de nos troupes avait dû demeurer sous la tente dans un camp formé sur les hauteurs qui entourent la ville. Les rigueurs de la saison d'hiver rendaient le campement fort pénible pour les hommes, et l'on pouvait craindre qu'il n'en résultât des maladies, le gouvernement de l'Empereur, préoccupé d'assurer le bien-être du soldat, a donc résolu de diriger sur Viterbe la partie du corps expéditionnaire qui n'a pu être installée dans la ville de Civita-Vecchia. Ce mouvement a été opéré, il y a quelques jours, et nos soldats sont aujourd'hui logés à Viterbe dans des bâtiments spacieux et commodes qui offrent toute sécurité au point de vue hygiénique.

— On lit dans le *Moniteur du Calvados* :

« Nous prévenons le public de prêter une scrupuleuse attention à la menue monnaie d'argent.

» Plusieurs pièces fausses de 1 fr. ont été saisies par la police. Elles sont à l'effigie de l'Empereur et portent le millésime de 1866.

» Ces pièces, qui sont plus légères que celles de bon aloi, paraissent composées de plomb et d'étain. Elles sont assez bien gravées au recto, mais le verso est mal réussi. Le chanfrein a toujours quelques bavures.

» Une de ces pièces a été déposée au bureau central de police par un crieur de journaux. Il l'avait reçue d'un quidam en échange d'un numéro et de 37 sous. Le quidam, enchanté

de cette magnifique affaire, lui a payé un petit verre. »

Le *Courrier de l'Ouest* ajoute ce qui suit :

« Nous avons parlé des pièces fausses qui ont été mises en circulation à Caen ces jours derniers.

» Grâce à la vigilance de la police, on a découvert l'un des chevaliers d'industrie auxquels un certain nombre de marchands doivent d'avoir été volés. »

— On écrit de Londres :

Une nouvelle alerte a tenu en éveil, dimanche dernier, les autorités et la population de Cork. Les troupes ont été rappelées dans la ville pour aider la police à protéger les banques et les édifices publics. On avait surpris... un vêtement en flammes, que son maître avait abandonné, et qui contenait deux bouteilles de feu grégois.

— *Nettoyage des papierstachés d'huile.* — On nous donne comme infaillible le procédé suivant pour le nettoyage des papiers tachés.

On place le papier taché sur un papier buvard et l'on presse sur la tache un morceau de coton enduit d'éther.

Si le papier est uni on pourra faire une pâte avec de la magnésie calcinée et de l'eau, la placer sur la tache, l'y laisser sécher, et frotter ensuite le papier.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA COMMUNE DE LA BREILLE.

II (1).

La Féodalité a laissé sur le sol de la Breille une empreinte plus marquée que celle des Celtes et des Romains. Son esprit chevaleresque et religieux y a construit : ici un château (*la Salendrière*), là un couvent (*les Loges*) ; plus loin un prieuré (*la Tremblaye*) ; elle voulait ainsi fixer sa conquête, assurer ses communications, civiliser le pays et le peupler à sa guise (2).

Le régime féodal, disons-le tout de suite, encourageait peu la culture du sol. Batailleur par caractère, ami de la grande vènerie, il recherchait, il entretenait les bois et les brandes. Du milieu de cette agitation, pourtant, la charité se faisait jour ; mais les seigneurs féodaux s'en remettaient aux établissements religieux, qu'ils fondaient et dotaient sur leurs domaines, du soin de l'accomplir.

C'est donc à leur suite et auprès du château, du prieuré, du couvent, que vinrent se grouper peu à peu quelques paysans relevant à bail censuel du châtelain, du prieur, des religieux.

(1) *Écho* du 12 décembre 1867.

(2) Les Loges et le Prieuré furent fondés au XI^e siècle par Gautier, premier seigneur héréditaire de Montsoreau, dont la veuve devint supérieure de l'abbaye de Fontevault. Elle était de la maison de Champagne.

— Certes, ce n'est pas moi qui blâmerai le choix qu'il fit. Il épousa une jeune fille que nous connaissons à peine depuis quelques mois, la plus ravissante tête blonde que j'aie vue de ma vie. Elle sortait du couvent et n'eut pas conscience du mal qu'elle faisait.

— Et que devint Mme de Lasplès ?

— Ne m'en parlez pas... Vous n'avez qu'à regarder cette terre-cuite, si vous tenez à le savoir. L'artiste ne pouvait choisir un meilleur modèle.

— Pauvre femme ! comme elle a dû souffrir !

— Oui, Paul, vous avez raison. Son cœur dut être cruellement déchiré. Mais il le serait bien plus encore, si elle pouvait voir à quoi sert maintenant son souvenir. Au reste, c'est une voie mauvaise dans laquelle entre cet homme d'un talent incontestable. Aujourd'hui il court après la célébrité avec les souvenirs d'un amour passé. Demain ce sera sa femme qu'il fera poser devant lui pour en faire une Vénus ou une Laïs. Et alors tant pis pour lui ! Il aura mérité tout ce qui pourrait advenir.

Pendant toute cette conversation, Lucie, comme clouée à la même place, paraissait regarder avec une grande attention quelques tableaux médiocres qui se trouvaient devant elle, mais elle n'avait pas assez de

ses deux oreilles pour les révélations soudaines qui lui arrivaient par hasard sur son mari. Chaque parole des deux amis entraînait dans son cœur comme un fer rouge et y laissait un stigmate ineffaçable. Elle aussi souffrait cruellement, mais d'une de ces douleurs poignantes, indéfinies, sans nom, que souvent on aurait honte d'avouer hautement.

— Le tort de ces artistes, reprit Adrien après quelques minutes de silence, est de ne rien respecter de ce qui pour nous est saint et sacré. Chez eux, la forme emporte le fond.

— Voilà Gaston, dit Paul en interrompant son ami. Il est exact comme une montre de feu Bréguet. Il arrive pour nous prendre juste au moment de la fermeture.

Lucie profita de cet incident pour s'éloigner rapidement. Elle aurait eu peur d'être trahie par le trouble dans lequel l'avait jetée cette conversation, si elle eût quitté la place avant les deux amis. D'ailleurs celui qu'on appelait Adrien paraissait l'avoir vue autrefois, et trois années de séjour dans le Quercy ne l'avaient point tellement changée qu'on ne pût mettre tout de suite son nom sur son visage. C'était ce qu'elle ne voulait pas, surtout dans l'état d'agitation où elle se trouvait.

Elle saisit donc le moment opportun et disparut pendant que les deux amis continuaient à causer allaient à pas lents au-devant de celui qui arrivait.

Adrien de Vieux-Bois et Paul de Vétéri étaient deux hommes de cette haute et véritable aristocratie parisienne qui sera toujours le type et le modèle de l'élégance universelle. Ils aimaient les lettres et les arts et savaient les apprécier sans affectation, et leurs goûts d'artiste ne les empêchaient pas de donner leurs nombreux loisirs à toutes les jouissances qui constituent la haute vie. Ils visitaient une exposition de peinture, assistaient à une première représentation dramatique, lisaient un livre nouveau, comme ils faisaient une promenade ou une apparition dans un salon à la mode.

Celui de leurs amis qui était venu les rejoindre, Gaston de Loseraie, était leur aîné de quelques années. Il n'habitait point Paris à demeure fixe. Généralement il vivait à la campagne, cédant aux désirs de sa femme qui avait voulu se consacrer tout entière aux soins de ses deux enfants. Gaston était la bonté, la loyauté, la mansuétude en chair et en os. Il adorait sa femme Hélène, et cette affection, largement payée de retour, suffisait à son bonheur.

C'était une fête pour tous ses nombreux amis

quand Gaston venait à Paris. On le voyait arriver avec joie, et c'était toujours à regret qu'on le voyait partir.

Mieux que personne, Gaston de Loseraie connaissait Simon Vernier, et on peut dire que l'artiste n'avait pas d'ami plus intime et plus dévoué. On le savait, et si la différence de leur vie les tenait éloignés l'un de l'autre, l'on savait aussi qu'au moindre signe de l'un des deux on les retrouverait ensemble. C'est pourquoi Adrien et Paul avaient oublié le sujet de leur conversation quand ils abordèrent Gaston de Loseraie qui venait à eux.

Pendant ce temps, Lucie regagnait sa maison en toute hâte. Elle avait le cœur gros, et il lui tardait d'être seule pour pouvoir donner un libre cours aux larmes qui lui brûlaient la paupière. Dans toutes nos douleurs, pleurer est déjà un soulagement.

Or, Lucie ne fut pas plus tôt dans son appartement qu'elle ne se retint plus. Elle pleurait comme si le plus grand, le plus irréparable des malheurs fût venu l'accabler tout-à-coup, et elle n'interrompait ses larmes et ses sanglots que pour se considérer comme la plus malheureuse des femmes. Si on eût pu l'interroger dans ce moment, Lucie n'aurait pas hésité à déclarer qu'aucune infortune n'était

ses. Ils construisirent sur le champ qui leur était baillé ces *menues chaumières* décrites par l'écuier Loys de Cussières et qu'on nommait aussi *des loges* (1). De la formation de ces groupes d'habitants sont sortis les hameaux, la paroisse, la commune vers la fin du XVI^e siècle.

Une inscription moulée sur la cloche de la vieille église confirme la réalité de ces idées, la voici :

JHS. MA. SANCTE STEPHANE ORA PRO NOBIS
MR. DE BROC. FRANÇOISE LEMOINE
DELALANDE PRIOR HUIJUS LOCI 1601.

V. CHANTER

De cette inscription laconique il résulte que la paroisse de la Breille s'est constituée sous le patronage de Saint-Etienne; que sa première cloche a eu pour parrain M. de Broc, de la Ville-au-Fourrier, et pour marraine une dame Françoise Lemoine, tous les deux habitants de la commune de Vernoi; que M. Delalande, prieur de la Breille, a donné le baptême à cette cloche, qui fut fondue par un sieur V. Chanter, en ladite année 1601.

L'état-civil, de son côté, donne un nouvel appui à nos assertions, il date du commencement du XVII^e siècle.

Puisque nous avons nommé la vieille église, disons en quoi elle consiste.

Le chœur, qui est la partie ancienne de ce bâtiment, est formé par un plan carré surmonté d'une voûte à nervures prismatiques; ces nervures accusent la fin du XVI^e siècle. Il a dû servir, à l'origine, de chapelle particulière au prieuré.

La nef principale, bâtie postérieurement au chœur et allongée à différentes reprises, est une œuvre informe de pierres et de moellons sortis, dit-on, des ruines du château de la Salendrière, dont il sera parlé.

Une chapelle latérale, du même genre que la nef et de la même provenance en matériaux, a été flanquée à la droite du chœur, qui a été percé pour communiquer avec elle. La nef comme la chapelle sont surmontés d'une voûte lambrissée en bois de merrain.

Enfin, une sacristie a été élevée en bas-côté à la gauche du chœur. Nous avons découvert sous le blanc de chaux qui recouvre les murs de cette sacristie l'inscription qui suit, gravée sur une pierre de tuf :

J'AI ÉTÉ PAUZÉE LE 24 OCTOBRE 1771 PAR
LE S^r J. MARAIS, CURÉ DE LA BREILLE.

Cette vieille église, qui marque l'origine de la commune de la Breille, est aujourd'hui notre propriété; elle est remplacée par un édifice dans le style du XIII^e siècle, dont l'aspect annonce la prospérité actuelle du pays. Il a été construit, d'après les plans et devis de M. Joly, architecte, par M. Hamelin, entrepreneur à Allonnes.

Nous parlerons maintenant du château de la Salendrière.

PAUL RATOUIS.

(1) Un hameau a gardé ce nom, les Loges.

Voici le vote des députés de Maine-et-Loire sur la prise en considération de l'amendement présenté par MM. Jules Simon, Picard, Glais-Bizoin, Bethmont, Carnot, Magnin, Girotpouzol et Pelletan. (Point de départ du service).

M. Louvet a voté pour l'adoption.

MM. Berger, le comte de Las-Cases et Segris ont voté contre.

Sur l'article 30 du projet de loi :

MM. Berger et le comte de Las-Cases ont voté pour l'adoption.

MM. Louvet et Segris ont voté contre.

M. Berger a voté pour l'adoption de l'article 4 du projet de loi relatif au recrutement de l'armée et à la garde nationale mobile.

MM. le comte de Las-Cases, Louvet et Segris ont voté contre.

Hier matin, M. Voisin, couvreur à Saumur, est tombé d'une hauteur de 7 mètres environ. Il a été relevé presque sans connaissance; mais bientôt on a constaté qu'il n'avait pas de membres brisés; on espère même que cette chute n'aura pas de suites graves.

La débâcle doit être complète dans la haute Loire; ce matin, dans toute sa largeur, notre fleuve charrie d'immenses bancs de glaçons.

M. le préfet de Maine-et-Loire a adressé à MM. les sous-préfets et maires du département, relativement aux chemins vicinaux ordinaires, une circulaire que nous trouvons dans le n^o 50 du Recueil des Actes administratifs.

Il est dit dans cette circulaire :

« L'Empereur veut que dans dix ans tous les chemins vicinaux classés soient terminés.

« Le Conseil général, s'associant avec un empressement patriotique à la pensée de l'Empereur, a décidé, sur ma proposition, que les prestations, jusqu'ici prélevées en faveur des chemins de grande communication et représentant une valeur approximative de 88,000 francs, seraient laissées aux communes pour leurs chemins vicinaux ordinaires, et qu'en outre, il donnerait pour ces mêmes chemins une subvention annuelle de 40,000 fr.; mais il a mis à cette double concession, deux conditions :

« Que les prestations ainsi abandonnées et la subvention accordée seraient employées sur les chemins classés de première catégorie;

« Et que les travaux de ces chemins seraient exécutés sous la direction et la surveillance des agents-voyers. »

M. le préfet continue en invitant les maires à se concerter, à cet égard, avec l'agent-voyer de leur canton, afin d'éviter que, faute de l'accomplissement de ces deux conditions, leurs communes ne soient privées des avantages considérables que leur offre le Conseil gé-

néral, et en leur donnant des instructions relatives à la surveillance des travaux et à l'emploi des prestations en nature.

Une deuxième circulaire préfectorale annonce que M. le maréchal ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts vient, sur l'avis de Son Exc. le grand-écuyer chargé de la direction générale des haras, d'autoriser la société hippique française à établir annuellement et pendant cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 1868, dans le palais des expositions aux Champs-Élysées, un concours de chevaux de service français qui sera clos le 15 avril inclusivement.

Le même numéro du recueil renferme l'avis suivant :

Il sera ouvert à Paris, le 1^{er} avril 1868, un concours pour six places d'agrégés des Facultés de droit (section de droit civil et criminel).

Les conditions à remplir pour être admis à concourir sont d'être Français ou naturalisé Français, âgé de vingt-cinq ans accomplis et pourvu du diplôme de docteur en droit.

Des dispenses d'âge pourront être accordées par le ministre.

Les candidats se feront inscrire au secrétariat des diverses académies où ils résident, deux mois au moins avant l'ouverture du concours.

Les registres d'inscriptions seront clos irrévocablement le 1^{er} février 1868.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Dans sa séance générale du 14, le Sénat a entendu le rapport sur la loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 400,000 fr. au budget extraordinaire de l'Algérie.

Le Corps-Législatif a voté mardi, à une majorité de 200 voix contre 60, l'ensemble de la loi sur le recrutement de l'armée et de la garde nationale mobile.

Il n'y aura pas de séance publique au Corps-Législatif avant le lundi 27 janvier. A cette date viendront successivement en discussion les interpellations présentées par M. Lanjuinais sur les cimetières, le projet de loi sur la presse et le projet sur le droit de réunion.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

La littérature et la science, le théâtre et la politique, le roman, les arts, les découvertes, la finance, tout ce qui est notre vie intellectuelle, morale ou matérielle, a sa place marquée dans ce recueil, qu'il suffit de nommer pour en faire l'éloge, *l'Illustration*. — Des plumes spéciales, diversement distinguées présentent au lecteur, comme en un tableau hebdomadaire, le résumé de toutes choses. L'actualité est gravée et comme saisie par l'ob-

jectif du photographe. La plume et le crayon rivalisent. La gravure anime le texte et le texte commente la gravure. *L'Illustration* a partout des correspondants qui dessinent et qui écrivent. C'est un journal parisien et un journal universel. A le feuilleter on ferait, non-seulement le tour de Paris, mais le tour du monde. Les guerres et les voyages, les biographies et les fêtes, les pièces en vogue et les tableaux remarquables au Salon, tout s'y trouve. — Mais seule, *l'Illustration*, journal politique, a le droit de dire son mot dans les affaires du temps; aussi ne se borne-t-elle pas à présenter aux yeux les événements contemporains, elle les étudie, elle les juge dans des bulletins clairs, substantiels et dégagés de l'esprit de parti.

Le Courrier français, journal politique quotidien, représente les opinions de la jeune démocratie. Par la netteté et l'indépendance de son attitude dans toutes les questions, il s'est promptement acquis une place importante dans la presse parisienne. L'énorme et rapide progression de son tirage est venue témoigner combien la fondation d'un organe sincèrement dévoué aux idées de liberté et de progrès social, et complètement indépendant de toute influence financière, répondait aux aspirations de l'opinion publique. *Le Courrier français* a une rédaction jeune et variée, et il ne néglige rien pour être le plus intéressant des journaux en même temps que le plus complet, le plus instructif et le mieux informé. Il publie des articles politiques de MM. A. VERMOREL, rédacteur en chef, LOUIS DAGÉ, A. LEPAGE, ADRIEN MARCHET, A. JACQUOT, LUCIEN DUBOIS, LOUIS NOUGUES, GUSTAVE HURIOT, WILLIAM REYMOND, ÉMILE DAIREAUX, etc., etc. La partie économique et financière est confiée à M. GEORGES DUCHÈNE, et les questions coopératives sont traitées par M. H. TOLAIN. La rédaction littéraire et scientifique du *Courrier français* offre également le plus grand attrait. La *Comédie politique*, par M. ALFRED DEBERLE, alterne avec les *Mœurs du jour*, par M. EDOUARD SIEBECKER. Le *Fuilleton théâtral*, par M. EUGÈNE VÉRON, les *Livres nouveaux*, par M. E.-A. SPOLL, les *Variétés littéraires et artistiques*, par MM. JULES VALLES, GIRARD DE RIALLE, W. REYMOND, les *Sciences*, par MM. MAURICE BRIEL, D^r THULIÉ, YVES GUYOT, la *Banlieue parisienne*, par M. EUGÈNE CHATELAIN, *l'Agriculture*, par M. RAMPONT-LECHIN, etc., etc. Le roman en cours de publication, *Madame Fraigneux*, obtient une véritable vogue, légitimée par le talent de son auteur, M. ROBERT HALT, qui a obtenu, l'année dernière, un si franc et si légitime succès avec *Une Cure du Docteur Pontalais*.

Primes gratuites du Courrier Français.

Tout abonné de trois mois au moins, pris par un mandat-poste, avant le 25 janvier, donne droit gratuitement aux *Œuvres des grands Révolutionnaires*.

ŒUVRES DE ROBESPIERRE
ŒUVRES DE DANTON
ŒUVRES DES GIRONDINS

soit trois magnifiques volumes in-18 Jésus, imprimés sur papier de luxe, de la valeur de trois

comparable à la sienne, et cependant elle aurait été bien embarrassée de lui donner un nom.

Quand elle descendit au salon où toute la famille se réunissait pour prendre le repas du soir, elle avait les yeux et les traits fatigués. Vainement cherchait-elle à dissimuler sa tristesse. Tout la trahissait, tout montrait qu'elle avait un chagrin dont on ne pouvait se rendre compte. Car Lucie avait résolu de ne se confier à personne, et ce fut inutilement que son père et son mari voulurent l'interroger.

II.

Les jours qui suivirent n'apportèrent guère de changement aux habitudes intimes de cette famille, jusqu'au moment où Simon Vernier, retrouvant Gaston de Loseraie, ne se trouva satisfait qu'après l'avoir présenté à son beau-père et à sa femme.

A Paris, Simon Vernier était exposé chaque jour à rencontrer quelque ancien ami, quelque ancienne connaissance : mais pour personne il n'avait fait ce qu'il fit pour Gaston de Loseraie. Il est vrai que Gaston et lui, quoique vivant séparés et assez éloignés l'un de l'autre, étaient plutôt deux frères que deux amis. Leur affection, basée sur une grande estime mutuelle, était de date si ancienne que rien n'é-

tait capable de l'ébranler ou de l'altérer. Après plusieurs années d'absence, ils se retrouvaient tels l'un envers l'autre qu'ils s'étaient quittés jadis, et l'intimité recommençait plus douce, plus familière, plus amicale encore que jamais.

Pour Simon Vernier, nature ardente et prompt à se laisser également aller à l'espérance ou au découragement, Gaston de Loseraie avait été bien souvent cette prudence froide et réfléchie qui ramène un ami dans le droit sentier au moment où il est près de le quitter. Et Simon n'avait jamais pu reconnaître tous ces bons offices que par l'amitié vive qu'il avait pour Gaston.

S'il fut bien reçu par le vieux baron d'Estignac et par sa fille, on n'a pas besoin de s'en enquérir. D'ailleurs Gaston de Loseraie était un de ces hommes qui ne sont jamais mal reçus nulle part. Il n'y avait qu'à le voir une fois pour concevoir pour lui une estime singulière, et à la seconde entrevue cette estime se changeait bien vite en sympathie et en amitié.

Gaston de Loseraie avait alors trente-cinq ans. Il avait conservé toute la beauté de sa jeunesse et l'âge n'avait fait que donner à sa physionomie ouverte un cachet de bienveillante austérité.

Pour ses amis comme pour ses ennemis, Gaston avait surtout une puissance de regard qui lui faisait découvrir une foule de choses au premier abord et souvent celles qu'on aurait voulu le plus lui cacher. Ainsi il n'eut pas besoin de se trouver deux fois en contact avec Lucie pour deviner les peines secrètes de la jeune femme, ces peines qui étaient d'origine si récente.

Pour un observateur vulgaire, rien ne décelait dans Lucie une souffrance intérieure. Elle s'étudiait au contraire à voiler aux yeux de tous, et surtout de son mari et de son père, le mal qui la torturait. Mais, qu'un mot ayant de près ou de loin trait à la situation nouvelle qu'elle s'était faite, un de ces mots que le hasard des conversations amène continuellement sur les lèvres des causeurs, fût prononcé devant elle, et elle ne pouvait s'empêcher de tressaillir; son cœur précipitait ses mouvements, et elle sentait ensuite une pâleur soudaine lui monter au visage.

Le jour où Simon Vernier le conduisit dans sa famille, Gaston de Loseraie eut occasion de faire toutes ces remarques et il ne douta pas qu'un péril imminent ne menaçât le bonheur domestique de son ami. Comme le plus mal venu en ces circonstances est

toujours celui qui parle ou conseille avant d'avoir été interrogé, Gaston se garda bien de faire part de ses découvertes à son ami, mais il se promit de veiller, afin de lui ouvrir les yeux au moment opportun.

Cependant, pour des gens placés comme le baron d'Estignac et Simon Vernier, la vie parisienne a des enchantements qui vous permettent rarement de rester longtemps face à face avec la même pensée. Le monde vous entraîne dans son tourbillon de plaisirs, et vous ne sortez d'une fête que pour entrer dans une fête nouvelle. Les invitations abondaient; chaque jour en apportait une ample cargaison, et souvent, le soir venu, la famille n'avait que l'embarras du choix.

Jusqu'au jour où le hasard lui fit entendre la conversation des deux jeunes gens, Lucie s'était trouvée fort heureuse de cet empressement. Elle aimait le monde comme on l'aime à son âge; les réunions brillantes plaisaient à son imagination; les fêtes, le bal surtout avec ses enivrements, la séduisaient, elle raffolait de la danse, et souvent une des premières arrivées elle était une des dernières à songer au départ.

(La suite au prochain numéro.)

francs chacun, soit neuf francs. Un an : 64 fr. Six mois : 32 fr. Trois mois : 16 fr. Pour recevoir les trois volumes, ajouter (pour leur affranchissement) 1 fr. 50 c. au prix de l'abonnement indiqué plus haut, et envoyer un mandat-poste ou une valeur à vue sur Paris, à l'ordre de M. LOUIS MACON, administrateur du Courrier français, 9, rue d'Aboukir, à Paris.

Nous venons annoncer une bonne nouvelle à nos lecteurs. M. Sicard, ce médecin-dentiste qui a tant contribué aux progrès introduits depuis ces dernières années dans l'art dentaire, qui vient d'exercer quelque temps au Brésil (Amérique du Sud), et qui est venu demander au climat de la France le rétablissement de sa santé altérée par les fatigues de sa profession, viendra sous peu de jours passer quelque temps à Saumur.

Des progrès importants ont été accomplis depuis quelques années dans la spécialité du dentiste. M. Sicard n'a pas craint de sacrifier sa position en France, pour se consacrer à l'étude des perfectionnements, des nombreuses découvertes qui ont eu lieu à l'étranger et qui

ont rendu si sérieusement utile la profession de dentiste bien exercée. C'est lui, dit-on, qui a fait le travail le plus complet sur la possibilité de ne plus extraire les dents malades, et de les conserver toutes.

Nous apprenons que M. Sicard, fort de ses études et de son expérience, veut se consacrer exclusivement à l'application et à la pratique de son art.

M. Sicard n'est pas un étranger pour nous : c'est lui qui, il y a quelques années, alors qu'il habitait Tours, venait le quinze de chaque mois donner des soins à une nombreuse clientèle qu'il avait dans notre localité.

Aussitôt son arrivée, nous nous empressons de faire connaître son adresse.

M. SICARD, médecin-dentiste, nous prie d'annoncer à nos lecteurs qu'il commencera à recevoir le vingt du courant, Hôtel Budan.

BULLETIN FINANCIER.

La dernière bourse a fini en grande ardeur. Le 3 pour 100 s'est élevé à 68, 97 1/2, et le 5 pour 100

italien (coupon détaché) à 42,57 1/2

Le Comptoir d'escompte s'est maintenu à 650, le Crédit foncier à 4,553, le Mobilier à 165,75. L'immobilière à 75, les Transatlantiques à 260, le Canal de Suez à 265, les Voitures à 198, 75, les Obligations mexicaines à 152, 50, les actions du Gaz 4,451, 25.

On commente la situation générale d'une façon pacifique, et, d'un autre côté, on annonce que le trésor, grâce à un prêt de la Banque de France, pourra retarder l'emprunt.

Il y a aussi, dit-on, plusieurs émissions en préparation qui ne seraient pas fâchées d'être précédées d'un prélude sérieux de hausse avant de se montrer au grand jour.

La plus importante d'entre elles, la plus sérieuse et la plus impatiemment attendue, je l'ai déjà dit, est sans contredit l'emprunt du gouvernement hongrois pour la construction de ses chemins de fer, dont je peux faire connaître aujourd'hui les conditions.

Cet emprunt, qui aura lieu dans le courant du mois, est de 150 millions, divisés en 709,880 obligations émises à 215 fr., rapportant 15 fr. d'intérêt, et remboursables à 500 fr. en cinquante années. C'est

donc un placement produisant un revenu de 7 et demi pour 100.

La garantie de ces obligations repose d'abord sur une première hypothèque inscrite sur l'ensemble des revenus publics du royaume, et en outre sur la caution du gouvernement hongrois, qui place cette obligation, en vertu d'une loi spéciale, au rang d'une dette nationale. Le service des annuités et d'amortissement absorbera chaque année 11 millions environ, ce qui porte la totalité des dépenses du royaume à 236 millions, d'après les prévisions du budget de 1868. Or, le budget autrichien de 1861 établissait à 248 millions les contributions payées par les pays dépendant de la couronne de Hongrie. On voit par là avec quelle facilité la Hongrie pourra faire honneur à ses engagements, puisqu'il restera, chose assez rare dans les autres Etats, un excédant de plus de 11 millions, d'après des évaluations qui remontent à une époque depuis laquelle les contributions ont certainement augmenté.

C'est donc une belle occasion que saisisront avec empressement les capitaux restés depuis longtemps improductifs. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE COLMANT ET C^o.

Les créanciers de la faillite de la société alimentaire de Saumur, sous la raison sociale Colmant et C^o, sont invités à se présenter le mardi 21 janvier courant, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de Commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Etude de M^o LEROUX, notaire.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

PAR ADJUDICATION,

Le 26 janvier 1868, à midi, en l'étude de M^o LEROUX,

UNE MAISON,

Située à Saumur, place du Marché-Noir, appartenant à M^o et D^o Jagot, occupée en ce moment par M^o Carré, bonnetière, joignant d'un côté les enfants Jagot, d'autre côté M. Alphonse Jagot.

S'adresser à M^o JAGOT, rue du Puits-Neuf, pour visiter la maison.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON, sise à Saumur, rue Daillé, n^o 9, occupée par M. Pinet-Brard, négociant en liquides; cette maison est très-avantageuse pour le commerce en gros.

A VENDRE

OU A LOUER,

UNE MAISON, formant l'angle des rues Daillé et de la Fidélité, à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, sise commune de Varrains, sur la grande route de Saumur à Saint-Cyr.

Dans cette maison, il y a une grande cave et un beau pressoir.

A VENDRE

Huit ares vingt-cinq centiares de terre environ, sur les Vernes, commune de Chacé, joignant d'un côté Florent Duveau, d'un autre côté François Pimot.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. BODIN-COINDREAU, épicier, rue Saint-Nicolas, n^o 27, à Saumur.

A VENDRE

BONS COTRETS, livrés à domicile. S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (604)

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 11, occupée en ce moment par M. Le Bret.

Cette maison, située au centre de la ville, peut également s'exploiter par la rue du Marché-Noir, où elle a issue par une porte cochère.

Grande facilité à l'acquéreur pour les paiements.

S'adresser à M. MOREAU-BARIER, propriétaire, ou à M^o LEROUX, notaire. (8)

M^o BEAUDOUX-LEROY,

M^o DE MODES,

Rue Saint-Jean, à Saumur,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'aucune modification n'est apportée à sa maison de commerce, et qu'elle continue les affaires comme par le passé. (9)

On demande à acheter d'occasion le Répertoire méthodique et alphabétique de DALLOZ, 44 volumes in-4^o.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASIN DE MODES

Rue Saint-Jean,

MAISON BERTHUELLE, AU 1^{er}.

Vente et Confection.

M^o CYNISCA MARIN a l'honneur de prévenir les dames que, n'étant plus chez M^o Beaudoux, elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 54, maison Berthuelle. (10)

BEURRE EN CINQ MINUTES

AVEC LA BARATTE ATMOSPHÉRIQUE

b. s. g. d. g. (système CLIFTON).

Première médaille à l'Exposition universelle 1867.



La Baratte atmosphérique extrait le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire du bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.

Barattes atmosphériques depuis 5 francs. Demander le prix courant de M. BARNETT, fabricant, b. s. g. d. g. et dépositaire général pour la France, ainsi que pour les TRAITACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre.

164, rue de Rivoli, Paris. On traiterait pour le dépôt départemental avec une maison d'instruments d'agriculture.

POMMADE BERTINOT,



Artiste Pédicure de Paris, seul possesseur en France et à l'étranger, pour la guérison radicale et inflexible des CORS aux pieds, Durillons et Œils-de-Perdrix. Guérison garantie en suivant le traitement sans interruption pendant cinq jours, qu'exige une guérison complète.

Même prix qu'à Paris, 1 fr. le flacon. Dépôt central, rue du faubourg Saint-Denis, 80, à Paris; à Liège, chez M. GILMAN, pharmacien-droguiste, rue Neuve, 48; à Saumur, chez M. PASQUIER, pharmacien.

HISTOIRES

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille. Un n^o est envoyé gratis sur demande affranchie.

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 5 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se compose des mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr. (Les abonnements partent du premier de chaque mois.)

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris. On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

BOURSE DE PARIS.

RENDS ET ACTIONS	BOURSE DU 14 JANVIER.			BOURSE DU 15 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant.						
3 pour cent 1862.	68 85		05	68 70		15
4 1/2 pour cent 1852.	99 60			99 75		15
Obligations du Trésor.	472 50	2 50		470		2 50
Banque de France.	3270		10	3260		10
Crédit Foncier (estamp.).	1352 50		7 50	1353		2 50
Crédit Foncier colonial.	465			461 25		3 75
Crédit Agricole.	610	1 25		608 75		1 25
Crédit industriel.	625		5	620		5
Crédit Mobilier (estamp.).	163 75	2 50		162 50		1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	656		5	652 50		2 50
Orléans (estampillé).	870			870		
Orléans, nouveau.						
Nord (actions anciennes).	1155	2 50		1150		5
Est.	535			533 75		1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	875			877 50		2 50
Lyon nouveau.						
Midi.	538 75			537 50		1 25
Ouest.	560			558 75		1 25
C ^o Parisienne du Gaz.	1440	5		1447 50		7 50
Canal de Suez.	267 50	3 75		263 75		3 75
Transatlantiques.	260		5	265		5
Emprunt italien 5 0/0.	42 15		15	42 30		15
Autrichiens.	502 50	1 25		502 50		
Sud-Autrich.-Lombards.	335		2 50	336 25		1 25
Victor-Emmanuel.	39			38 50		50
Romains.	49		50	48		1
Crédit Mobilier Espagnol.	188 75			190		1 25
Saragosse.	85		25	85		
Séville-Xérès-Séville.	20 50			20 50		
Nord-Espagne.	60			59		1
Compagnie immobilière.	72 50		2 50	72 50		
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	318 50			319 50		
Orléans.	313 75			313		
Paris-Lyon-Méditerranée.	327 50			327 50		
Ouest.	319			312 50		
Midi.	311			310 50		
Est.	314			313 75		

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le